

Histoire des noms *Xhoris* et *Wéris* (Belgique romane) : deux témoins d'une surdérivation lexicale en latin haut-médiéval (*)

Nous désirons ici mettre au jour l'étymologie et l'histoire de deux noms d'anciennes communes de Wallonie que caractérise leur finale commune [-is] (-*is*), à savoir [wɛ'ris] (*Wéris*)⁽¹⁾ et [hɔ'ris] (*Xhoris*)⁽²⁾.

Notre démarche suivra le plan suivant. Nous dresserons d'abord brièvement l'état des connaissances relatives à ces deux noms en nous fondant sur le dictionnaire de Herbillon (1986) (§ 1). Nous analyserons ensuite la documentation disponible et dégagerons les deux questions que soulève l'histoire de ces noms sur le plan onomastique d'une part (continuité onomastique des formes censées représenter *Wéris*), sur le plan lexical d'autre part (identification des deux bases lexicales à l'origine de *Wéris* et *Xhoris*) (§ 2). Nous poserons que ces deux questions doivent être résolues en même temps et que la discontinuité qui caractérise la tradition du nom *Wéris* a aussi caractérisé celle du nom *Xhoris*. Dès lors, nous établirons que *c'est sur le plan lexical* (celui de l'histoire des mots), et non sur le plan onomastique (celui de l'histoire des noms propres), et *en termes de surdérivation* (dérivation secondaire de -IA en -ICIA) *qu'il faut expliquer la part commune de l'histoire des deux noms* (§ 3). Pour prouver cette hypothèse, nous trouverons d'abord *les bases* à l'origine des dérivés primaires en -IA en veillant à dater ces formations et leur emploi

(*) Nos remerciements vont à France Gabriel et à Wulf Müller pour l'intérêt pris à la genèse de ce travail, présenté à la Commission de toponymie et dialectologie en mai 2008. Merci à Étienne Renard pour ses réactions lors de l'exposé, à Martina Pitz pour ses questions stimulantes, à Jean-Pierre Chambon pour sa relecture attentive et ses suggestions.

⁽¹⁾ Aujourd'hui commune de Durbuy, arrondissement de Marche, province de Luxembourg; sigle sur la carte de Wallonie : Ma 15.

⁽²⁾ Aujourd'hui commune de Ferrières, arrondissement de Huy, province de Liège; sigle sur la carte de Wallonie : H 67.

en toponymie (§ 4 : *Xhoris*, § 5 : *Wéris*); nous décrirons ensuite la règle à l'origine de la dérivation secondaire en veillant à intégrer les deux bases et les noms qui en sont issus dans leurs ensembles respectifs (§ 6).

1. État des lieux

1.1. *XHORIS*

Pour *Xhoris*, Herbillon (1986 : 177) fournit la documentation et l'analyse suivantes :

Xhoris [H 67], *horis'* ; 902 (cop. 3^e déc. 13^e s.) «*Scurcitias*»; 932 (?) cop. id. «*Scuritias*»; 1126 (cop. id.) «*Scorices*». – Pour Petri, p. 90 : de moy. néerl. *schor*, *schore* 'rivage; alluvion'; plus précisément, avec C[arnoy] : **scuricia*, collectif du mot devenu en w. liéq. *horê* 'canal pour l'écoulement des eaux' ; FEW, 17, p. 55, v^o *schoren* (moy. haut-all.).

La documentation historique est reprise à Gysseling (1960 : 1095), ce que montre la forme de la datation⁽³⁾; il y a deux formes latines (en *-as*) et une forme d'ancien français (en *-es*), étiquetage qui doit être ajouté. La première forme, qui n'est pas réductible aux deux autres et ne s'accorde pas avec les formes contemporaines (wallonne et française) du nom, doit comporter une faute; on s'étonne qu'elle ne soit pas commentée et corrigée (simplement par : «lire **Scuritias*»).

La finale s'identifie facilement comme le produit de *-ICIAS*, du suffixe lt. *-ICIA*, suivi de la marque du pluriel⁽⁴⁾. Il est donc impossible de poser une base **SCURICIA*; il faudrait [lt.] **SCURĪCIAS*.

On peut à présent montrer que les deux propositions rapportées par Herbillon pour expliquer le radical du dérivé lt. **SCURICIAS* sont absolument insoutenables. Ce radical, attesté dans deux documents du 10^e s. sous la forme *Scur-*, ne peut évidem-

⁽³⁾ Gysseling (1960) est non seulement la source utilisée préférentiellement par Herbillon pour les attestations antérieures à 1200 (sans référence explicite), mais cette source est aussi la seule à distinguer soigneusement entre copies (datées) et originaux. Avec l'habitude, on identifie parfois une source primaire grâce à la datation; ici, «cop. 3^e déc. 13^e s.», pour un nom de lieu localisé à l'est de la Wallonie, permet de pointer le cartulaire de Stavelot dans sa copie principale.

⁽⁴⁾ Précisément *-ICIAS* [-'ikjas]; nous adoptons volontairement ici une notation alléguée, réservant au § 2.1 l'examen attentif des timbres vocaliques. La graphie haut-médiévale <*-itias*> est habituelle; cf. ci-dessous, § 3.1.

ment pas être un emprunt au moyen néerlandais, en général, et à moyen néerlandais *schoor*, en particulier. Il ne peut pas non plus être le « collectif du mot devenu en w. liég. *horê* ‘canal pour l’écoulement des eaux’ ». Celui-ci est un dérivé (en wallon -ê, correspondant de français -eau), d’un radical rattaché au verbe moyen haut-allemand SCHOREN ‘mit der Schaufel arbeiten’. Or, même si l’on admet que wallon *horer* ‘creuser un canal d’épuisement, drainer (dans la terminologie de la mine)’ vient de moyen haut-allemand SCHOREN, celui-ci ne peut en aucun cas expliquer la vénérable forme *Scuritias* (902, 932).

Herbillon nous offrant un compte rendu fidèle des propositions émises jusqu’ici, nous considérons qu’il faut repartir sur des bases nouvelles.

1.2. WÉRIS

L’article *Wéris* de Herbillon (1986 : 174) donne les formes et l’analyse suivantes :

Wéris [Ma 15], *wèris*’; 966 (cop. 15^e s.) « *Wandricia* »; (ca 1131 ?) « *Wirices*, *Werices* ». – Pour P. MARCHOT, dans *Lewensche Bijdragen*, 25, 1933, pp. 50-51 : anthrop. gaulois *Viros* (DOTTIN, p. 43) + suffixe -*icius*; pour C[arney], **Wedericia* <*villa*> « habitation de *Wederic* » (F, col. 1573); pour GAMILLSCHLEG, p. 31 : *Widerici* <*villa*> (ce que contredit le w. *is*’); pour J. DEVLEESCHOUWER, dans *Onoma*, 16, 1971, p. 68, le thème est prélatin (alpin).

Il n’y a, ici non plus, ni critique ni analyse de la documentation historique, qui est également issue du répertoire de Gysse-ling (1960 : 1062).

Notons pour commencer que la première forme (latine) est absolument irréductible aux autres formes de la tradition : formes écrites de ca 1131 (?) (ancien français), formes orales wallonne et française. On s’étonne que Herbillon n’ait pas critiqué l’attribution de cette forme, qu’il faut tenir pour non identifiée et, par conséquent, écarter de l’analyse⁽⁵⁾.

Comme dans *Xhoris*, la finale (afr. -*ices*, wall. [-is]) s’identifie comme le produit de -*ICIAS*⁽⁶⁾.

⁽⁵⁾ Vérification faite, lt. *Wandricia* 966 (cop. 15^e s.) est le fruit d’un dépouillement personnel de Gysse-ling (1960 : 1062) dans un fonds d’archives ecclésiastiques des Archives générales du Royaume.

⁽⁶⁾ D’autres documents nous permettront bientôt de confirmer cette identification.

Or l'identification du suffixe permet, au nom de la grammaire onomastique, de rejeter les trois propositions étymologiques énoncées respectivement par Marchot, Carnoy et Gamillscheg⁽⁷⁾, qu'il faut au préalable reformuler. On rejettera l'hypothèse d'une dérivation adjectivale latine en -IA sur l'anthroponyme germanique *Wederic* (Carnoy), parce que le prototype ne rend pas compte du pluriel. On écartera celle d'un génitif latin du même nom employé seul (Gamillscheg) : le modèle onomastique n'existe pas chez nous et le prototype ne rend pas compte de la finale (lt. *-itias*, afr. *-ices*, wall. [-is]). Enfin, deux obstacles font rejeter le prototype [lt.] *VIR-ICIUS formé sur une base anthroponymique gauloise : cette règle de dérivation est à nouveau inventée pour les besoins de la cause, et -ICIUS ne peut expliquer la finale.

On repartira donc sur des bases nouvelles.

1.3. Le terrain ainsi «nettoyé», résumons les acquis. *Xhoris* et *Wéris* sont issus de deux dérivés en -ICIA, suffixe latin à valeur collective; les deux bases sont des mots employés au pluriel.

De cette identification, il découle que des deux sources possibles pour former un nom de lieu (à partir d'un mot de la langue générale ou à partir d'un nom propre), la seconde est à écarter définitivement : *Xhoris* et *Wéris* ne peuvent pas être dérivés d'un nom propre, en particulier d'un nom propre de personne, parce que la règle : [nom propre (de personne) + lt. -ICIAS pl. → nom de lieu] n'a jamais été attestée.

2. Présentation des matériaux et position du (double) problème

2.1. *XHORIS*

Nous avons la chance de disposer, pour *Xhoris*, d'une tradition documentaire riche, continue et bien établie remontant au début du 10^e siècle. *Xhoris*, qui rentre dans les biens de l'abbaye

⁽⁷⁾ La quatrième, qui n'est pas une proposition («thème prélatin alpin [sic] ?»), ne mérite pas d'être prise en considération.

de Stavelot en 902, y reste jusqu'à la dissolution de l'institution à la fin de l'Ancien Régime. Voici les formes qui nous intéressent :

902, 10 septembre, Metz (or. perdu, cop. 13^e s., *A*) : mlt. **Scurcitias** (*E contra vero in recompensatione istarum reddidit prefatus comes [Regnier, pour le roi Louis l'Enfant] quasdam villas eisdem predictis Stabulensis ecclesie monachis, id est Filonio* [Filot, auj. comm. de Hamoir, prov. et arr. de Liège] et *Scurcitias ac Auans* [Awan, auj. comm. d'Aywaille, prov. et arr. de Liège]) CartStav 1, n^o 48, p. 118 ; variantes : **Scurcitias** (cop. 15^e s., *A*¹, d'après *A*) ; **Scurciias** (cop. 16^e s., *A*², d'après *A*) ; **Scurritias** (cop. 18^e s., *A*³, d'après copie de *A*). Identifications en marge de *A*, *A*¹ (main du 15^e s.) : *Filot*, *Xhoriche*, *Awan*.

COMMENTAIRE. Les éditeurs notent avec raison que «*Scurcitias* paraît être une fausse lecture pour *Scurritias* (*A*³) ou *Scuritias*, leçon du n^o 60 [lire n^o 59, cf. ci-dessous], d'où dérive la forme romane *Scorices*, usitée au 12^e s., aujourd'hui *Xhoris*, commune du canton de Ferrières, province de Liège».

932, Stavelot (or. perdu, cop. 15^e s., *A*) : mlt. **Scuritias** ([...] *adiit quidam noster villicus nomine Remigius pariterque Geroardus, deprecantes nostram clementiam ut alleviaremus quosdam a iugo servitutis de nostris hominibus in Scuritias residentibus*) CartStav 1, n^o 59, p. 141. Identification en marge de *A*, *A*¹ (cop. 15^e s.) (main du 15^e s.) : *Xhoriche*.

1126, Stavelot (cop. 13^e s.) : afr. **Scorices** (*Quam calcem vel lapides ad comburendum aptos de curtibus nostris deferent, hoc est de Louveins* [Louveigné, auj. comm. de Sprimont, prov. et arr. de Liège], *aut de Scorices, vel de Fielon* [Filot], *vel de Oson* [Ozo, dép. Izier, auj. comm. de Durbuy, arr. de Marche, prov. de Luxembourg]) CartStav 1, n^o 144, p. 293.

Vers 1130-1131 (cop. 13^e s.), Dénombrement des biens de l'abbaye de Stavelot : afr. **Scorices** (*In Stabulaus sunt mansus XXX; [...] in Scorices VIII; in Filon VII; in Oson VII; [...]*) CartStav 1 n^o 150, p. 303.

Vers 1135 (cop. 1660), Liste des biens de l'abbaye de Stavelot gravée sur le retable en argent de l'autel Saint-Remacle commandé par l'abbé Wibald : afr. **Scorices** (*Stabulavs. [...] Scorices. Cavseis* [non identifié], *Fielon. Ferieres* [Ferrières, arr. Huy, prov. de Liège], *Castellvm Longia* [château de Logne, dép. Vieuxville, comm. Ferrières], *Sprimont* [prov. et arr. de Liège], *Oson.*) CartStav 1, n^o 159, p. 323.

1159 (cop. 16^e s. d'un vid. 13^e s.)⁽⁸⁾ : afr. **Scorices** (*Est autem situs loci in silva contra aquam que vocatur Welua* [ruisseau nommé Eau de Velle, aux confins de My] *et a terminis ville de Scorices usque ad fontem que vocatur Miez* [My, auj. comm. Ferrières] *versus meridiem*) CartStav 1 n^o 250, p. 478.

⁽⁸⁾ Pour l'interprétation de cet acte et du suivant, qui en est la version française, v. Boutier 2009.

1159 (vid. 13^e s.) : afr. **Scorices** (*Et est a savoir que chis lius siet en bois econtre l'iawe que on appelle Welleua, des termes delle ville de Scorices decy alle fontaine qui est appelee Mies vers le partie de midi*) CartStav 1, n° 251, p. 480.

1216 (cop. 16^e s.) : afr. **Scorices** (*Ad vestram notitiam volumus pervenire quod dominus Egidius miles, villicus noster de Scorices*) CartStav 2, n° 302, p. 14.

1294, 2 mai, Liège (or.) : dans un NP, afr. **Scoriches** (*Walterus de Scoriches*) CartStav 2, n° 363, p. 89; **Scoriches** (*in villa et territorio de Scoriches*) ibidem, p. 90.

1304, 6 octobre (chirographe, or.) : afr. **Scoriches** (*ki siet en liu ke on dist en Chantong [non identifié] entre les vilhes de Scoriches et de Filongne*) CartStav 2, n° 383, p. 120.

1310, 26 mars (or.) : dans un NP, afr. **Horis** (*Rigas de Horis*) CartStav 2, n° 397, p. 145.

1336, 30 avril (cop. 16^e s.) : dans un NP, afr. **Scoriche** (*Johans de Scoriche*) CartStav 2, n° 428, p. 202.

1346, 19 mars (cop.), regeste d'un acte concernant Jean de Scoriche : dans un NP, afr. **Scoriche** InvSCLg 1, n° 455, p. 172

1373, 1^{er} septembre (or.) : dans un NP, mfr. **Scoriche** (*Gillekins dit li Pollens de Scoriche*) CartStav 2, n° 498, p. 344.

1380, 11 décembre, Liège (or.) : dans un NP, mfr. **Scoriche** (*Gillekins dit li Pollens de Scoriche*) CartStav 2, n° 513, p. 372.

1391, 7 décembre/1392, 24 mars (or.) : dans un NP, mfr. **Scoriche** (*Colart de Scoriche*) CartStav 2, n° 522, p. 388.

1440 (cop.), regeste d'un acte concernant Xhoris : mfr. **Xhorice** CartStav 2, n° 634, p. 430.

1472, 20 mai (cop.) : mfr. **Xhorices** (*Item la court de Xhorices*) CartStav 2, n° 1701, p. 660.

15^e s. : mentions en marge des actes de 902 et 932 ci-dessus.

Regestes sans mention de formes : CartStav 2, n° 634 (1440), 870, 876, 882, 936, 1188, 1513, 1514, 1527 (1643).

L'analyse peut être développée sur les deux niveaux d'articulation de la langue. Il est clair cependant que les deux niveaux d'analyse s'informent l'un l'autre.

Sur le premier plan, celui des formes signifiantes, où il s'agit d'identifier les éléments de formation du mot à l'origine du nom propre, nous reconnaissons trois morphèmes, à savoir :

1° | -s | (It., afr.), morphème grammatical lié, marque du pluriel (dont la tradition graphique atteste l'existence pendant quatre siècles : de 902 à 1304); on ne peut pas mettre en doute le fait que le mot dont dérive *Xhoris* est au pluriel;

2° | -icia | (It.) / | -ice | (fr., wall.), morphème lexical lié, qui ne s'adjoint, jusqu'à preuve du contraire, qu'à des bases lexicales;

3° | scur- | (It.) / | scor- | (afr., mfr.) / | hor- | (afr., wall.), morphème lexical libre à identifier.

Le pluriel est une contrainte pour le lexème à l'origine du nom : c'est un mot au pluriel qui s'est fixé dans le nom. Et le suffixe, s'il est correctement identifié, est une contrainte pour le radical de ce lexème : car | -icia | / | -ice | avait, au moment de la création du mot, une certaine valeur et ne pouvait sélectionner, en vertu de cette valeur, que des bases déterminées.

Sur le second plan, celui de la phonie, où il s'agit de reconstruire la ligne évolutive (éventuellement les lignes évolutives) du nom, l'analyse établit ici l'unicité de la tradition. En effet, toutes les formes attestées peuvent être rapportées à une ligne d'évolution unique conduisant d'un prototype, que l'on reconstruit comme *[sko'rikjas], à la forme orale wallonne attestée [hɔ'ris], dont la forme française est empruntée. Les formes écrites reflètent une tradition marquée par les changements suivants, qui opposent les traditions wallonne et française :

1° [sk-] s'est maintenu sans préposer de voyelle; cette scission entre la ligne évolutive du wallon et celle du français (comparer It. SCOLA > afr. *escole*, wall. *s(i)cole*) remonte à la fin du 11^e s. ou au début du 12^e s. (Remacle Diff : 108).

2° [sk] a évolué pour aboutir finalement à *h*², résultat atteint au début du 12^e s. au plus tard (Remacle Diff : 123). Ce stade est attesté ici par *Horis* (1310 or.); par conséquent, la graphie *Scoriche(s)* (jusqu'au 15^e siècle) doit être considérée comme conservatrice, c.-à-d. comme reflétant une étape phonique dépassée.

3° [o] s'est ouvert en [ɔ] en wallon à une date qu'il n'est pas possible de déterminer, alors que dans la même position, [o] se serait fermé en [u] en français (comparer It. COLORE > fr. *couleur*, wall. *coleûr*), la fermeture de [o] en [u] en français étant datée du 12^e s. environ (Remacle Diff : 81).

Pour résumer simplement ce qui vient d'être dit, le même prototype aurait abouti en français à une forme *[eku'ris]. Or rien,

dans la tradition attestée du nom *Xhoris*, ne reflète, même partiellement, cette ligne évolutive.

2.2. WÉRIS

Pour *Wéris*, on distinguera deux séries de formes : une série qui représente *Wéris* de façon certaine (a); une série qui ne le peut qu'au prix d'une hypothèse (b).

(a) Première série. *Wéris* est mentionné parmi les églises qui doivent une redevance à l'abbaye de Stavelot (acte de 1131); la dîme de l'église apparaît ensuite comme étant aux mains du comte de Luxembourg, qui la tient en fief de l'évêque de Liège (acte de 1243).

Peu après 1131 (or.), Relevé des églises et des terres qui payent des redevances à l'abbaye de Stavelot⁽⁹⁾ : afr. *Wirices* (*Ecclesiè que respectum ad luminare debent huic nostrè ecclesiè Stabulensi et jus presbyterorum. [...] Ecclesia de Wirices den., presbiter VI d.*) CartStav 1, n° 154, p. 309; afr. *Werices* (*De terris que ad altare beati Remacli respectum debent. [...] De Olpane* [Oppagne, dép. de Wéris, auj. comm. de Durbuy, arr. de Marche, prov. de Luxembourg] *juxta Werices VI d.*) ibidem : 311. – Mentions relevées sans contexte par Gysseling, s.v. *Wéris*⁽¹⁰⁾.]

1243, 9 juillet (cop. 1625), regeste d'un acte concernant les dîmes de Tohogne et de Wéris : afr. *Wirice* InvLuxVerk n° 87, p. 72.

1314-1315 (cop. 1566), regeste d'un acte concernant Wéris : afr. *Wirice* InvLuxVerk n° 527, p. 23; dans des NP, mfr. *Mailhars de Wirice, Alis de Wirice* ibidem, p. 23.

(b) Deuxième série. Celle-ci ferait remonter l'histoire du nom et celle du bien de plus de trois siècles, si l'identification des formes était assurée.

814, 1^{er} octobre, Cheppy (cop. 10^e s., A), L'empereur Louis le Pieux confirme les monastères de Stavelot et de Malmedy dans la possession de la forêt que leur avaient concédée les rois Sigebert et Chilpéric : mlt. *Wiria* (*De precati sunt etiam nos de decimis et cappellis ab antecessoribus nostris sibi concessis ex quibusdam fiscis nostris, id est : [...]; de Tumbas* [Thommen, près d'Aix-la-Chapelle, Allemagne] *vero, Glaniaco* [Glain, dép. Bovigny, auj. comm. de Gouvy, arr. de Bastogne, prov. de Luxembourg], *Charango* [Cherain, auj. comm. de

⁽⁹⁾ Aux yeux des éditeurs, le document ne contient rien qui permette d'en préciser la date; cependant il constitue le complément des listes et des dénombrements de biens effectués *ca* 1130; Halkin/Roland, CartStav 1 : 309.

⁽¹⁰⁾ Carnoy dans ses deux éditions (1939-1940; 1948-1949) cite « 12^e s. *Wirices* S. Hub. ». Le bien ne faisant pas partie des biens de l'abbaye de Saint-Hubert, cette mention doit être celle du cartulaire de Stavelot fautivement attribuée par Carnoy.

Gouvry], *Tectis* [Theux, arr. de Verviers, prov. de Liège] et *Wiria*, *capellas simul cum decimis* CartStav 1, n° 25, p. 66; var. **Vuiria** (cop. 17^e s., *A*³, d'après *A*). — Gysseling (1960 : 1082), a une entrée *Wiria* («inc. en Ardenne») et renvoie sans commentaire à l'édition Halkin/Roland.

950, 1^{er} février, Baasem (?) (cop. 13^e s.), Le roi Otton I^{er} confirme aux monastères les six lieues de forêt que le roi Childéric leur avait laissées, ainsi que les dîmes et chapelles qu'ils avaient reçues de ses prédécesseurs; l'acte reproduit la teneur du n° 25 : mlt. **Vuiria** (*de Tumbias vero, Glaniaco, Carango, Tectis et Vuiria capellis simul cum decimis*) CartStav 1, n° 70, p. 163. — Cette mention ne figure pas dans Gysseling (1960)⁽¹¹⁾.

Les éditeurs du cartulaire de Stavelot ont une puissante intuition qu'il faut examiner avec soin. Nous citons la note relative à l'acte de 814 (qui vaut aussi pour celui de 950), avant de la commenter (Halkin/Roland, CartStav 1 : 66-67) :

Wiria probablement Wéris. *Wiria* est jusqu'ici resté introuvable. Si nous consultons les documents postérieurs faisant mention des églises sur lesquelles Stavelot exerçait quelque droit, nous ne trouvons à rapprocher de ce vocable que *Wirices* dont l'église devait, d'après une pièce du XII^e siècle que nous publierons [il s'agit du n° 154, peu après 1131, v. ci-dessus], payer une redevance au «luminaire» de l'église de Stavelot. A la vérité, la forme romane *Wirices* accuse une forme latine antérieure *Wiritias*, comme *Scorices* de la charte de 1126 ci-après, qui dérive de *Scuritias*, n° 59; mais l'identité de *Wiria* et *Wiritia* semble évidente, si on leur compare les termes *vaccaria*, *porcaria*, *berbicaria*, produisant à l'aide du suffixe *-itia* [sic], des synonymes *vaccaritia*, *procaritia*, *berbicaritia* (BALUZE, *Regum Francorum capitularia*, t. I, p. 331), et le mot bas-latin *scuria*, écurie, se transformant en *Scuritias* pour désigner le village de Xhoris. *Wiria* a pu de même s'allonger en *Wiritia*.

Comment raisonnent les historiens, et plus précisément le chanoine Roland, chargé par Joseph Halkin de l'identification des noms de lieu du cartulaire ?

1° Ils rapprochent deux formes onomastiques (lt. *Wiria* et afr. *Wirices*) en se fondant sur des indices relatifs aux lieux que désignent ces formes : l'église de *Wiria* fait partie des églises sur lesquelles Stavelot perçoit la dîme depuis 814 au moins; l'église de *Wirices* doit une redevance au luminaire de Stavelot d'après un relevé daté de ca 1130.

2° Ils reconstruisent un processus linguistique en posant un «allongement» de *Wiria* en *Wiritias*, qui serait parallèle à celui de *scuria* (attesté comme nom commun) en *Scuritias* (attesté

⁽¹¹⁾ Pour le deuxième acte, voir aussi *MGH, Diplomata, Otto I.*, éd. Th. Sickel, 1879, n° 118 (p. 200) : *Viuria*, sans localisation.

comme nom propre) et parallèle à l'«allongement» de *-aria* en *-aritia* [sic] dans une petite série de mots comme *vaccaria* / *vacca-ritia*, etc.

Cette reconstruction, si elle peut être démontrée, est intéressante sur le plan historique, en ce qu'elle fonde la continuité onomastique des formes qui représentent *Wéris* par delà une discontinuité patente. Elle est aussi intéressante sur le plan onomastique, dans la mesure où elle permet de poser sur des bases renouvelées la question de l'étymologie des noms *Xhoris* et *Wéris*, question restée jusqu'ici sans réponse.

Or il est évident que c'est sur le plan linguistique (la linguistique des noms propres *et* celle des mots) que doit être démontrée une hypothèse qu'il faut tout d'abord formuler clairement.

3. La part commune de l'histoire des noms *Wéris* et *Xhoris* : histoire d'une surdérivation

3.1. Signalons avant toute chose un certain nombre de difficultés à régler. Tout d'abord, il faut corriger le prototype *Wiritias* («la forme romane *Wirices* accuse une forme latine antérieure *Wiritias*») en *WIRICIAS, car *-itia* est la forme graphique médiévale prise par le suffixe latin *-ICIA* aboutissant à afr., fr. *-ice*. Ensuite, il s'agit de distinguer soigneusement le plan des formes lexicales (auquel appartiennent lt. *scuria*, *vaccaria*, etc.) et le plan des formes onomastiques (auquel appartiennent lt. *Wiria*, *Wirices*, *Scuritias*, etc.). Enfin, il convient de faire précéder de l'astérisque toute forme lexicale ou onomastique reconstruite.

3.2. L'hypothèse du chanoine Roland peut à présent être formulée. C'est sur le plan du lexique que nous poserons un changement qui a eu des effets que l'on constate sur le plan des noms propres. Le phénomène qui a affecté les noms *Xhoris* et *Wéris* peut se décrire comme une *surdérivation* qui a atteint les deux mots à l'origine des deux noms :

1° Les formes lexicales primaires *SCURIA et *WIRIA se sont modifiées en *SCURICIA et *WIRICIA.

2° Ces formes lexicales secondaires ont entraîné à leur suite les noms propres formés à partir de ces mots : les formes onomastiques primaires *SCURIA et *WIRIA se sont modifiées en *SCURICIAS et *WIRICIAS, formes onomastiques secondaires. Pour l'un des deux noms, la forme primaire est attestée ; pour l'autre, elle ne l'est pas : on ne peut donc exclure une fixation directe de *SCURICIAS.

3.3. Insistons sur les deux conséquences d'une telle analyse.

Sur le plan onomastique, quant à l'étymologie des noms qui nous intéressent, *SCURICIA et *WIRICIA sont détrônés comme prototypes lexicaux au bénéfice de *SCURIA et *WIRIA, sur lesquels nous allons maintenant nous pencher (respectivement § 4, 5).

Sur le plan lexical, le processus présenté ici en termes de surdérivation suppose non seulement l'analyse et la mise en relation de mots possédant une caractéristique formelle commune (en l'occurrence le dégagement du morphème lt. *-ia*, remplacé par lt. *-icia*), mais aussi la mise en relation de mots possédant des caractères communs sur les plans sémantique et référentiel. C'est cette règle et ses implications que nous étudierons ensuite (§ 6).

4. Lt. *SCURIA

4.1. Le prototype lexical latin *SCURIA de la forme primaire *SCURIA(S), posée comme forme primaire à l'origine de *Xhoris*, s'identifie sans peine. Il s'agit du mot latin haut-médiéval *scuria* f. 'bâtiment de service d'une exploitation rurale, grange' (ce sens notamment dans *Lex Alamannorum* [env. 720]; *Capitulare de villis* [env. 795]), 'étable' (ce sens notamment dans certaines versions de *Lex Salica*; *Capitulare de villis*)⁽¹²⁾; v. Niermeyer 949;

⁽¹²⁾ Remarquons qu'il n'est pas certain qu'il faille définir le mot par 'étable' dans certains contextes où le bâtiment, peut-être à fonctions multiples, apparaît comme contenant du foin et des animaux. Mais il est sûr que c'est en vertu d'un rapprochement étymologique fautif que l'on a projeté sur mlt. *scura*, *-ia* le sens que possède mfr. frm. *écurie*. Le mot mfr. frm. *écurie* est en effet un emprunt à italien *scuderia*; v. Lebel (1941 : 286-288); FEW 11, 349a, SCURTARIUS.

Du Cange 6, 138-139. À côté de la forme lt. haut-méd. *scuria* existent les variantes lt. haut-méd. *scura*, *escura*.

Ainsi que l'expose le FEW (17, 140), latin *scura*, *scuria* est emprunté et adapté (greffe suffixale *-ia*) du mot ancien francique *SKŪRA 'grange', d'où moyen néerlandais *scûre*, néerlandais *schuur*, ancien haut-allemand *scûra*, allemand *scheuer*. La diffusion du mot a été large, ce dont témoignent non seulement les attestations lexicales anciennes (en latin et en ancien occitan) et les survivances contemporaines (en wallon et en occitan), mais aussi les cristallisations toponymiques, sur lesquelles il faut ici se pencher.

4.2. La toponymie permet en effet d'apporter des compléments d'information dignes d'intérêt sur l'histoire de cet emprunt, à condition de distinguer deux phases dans cette histoire (ce qui n'est fait dans aucun des manuels consultés : Gröhler 2, 260; Vincent F § 778; Nègre, v. références ci-dessous) ⁽¹³⁾.

(a) C'est à la première phase de l'histoire du mot emprunté de francique *SKURA qu'il faut rapporter les attestations toponymiques du domaine d'oïl, lesquelles se sont toutes fixées sans article et remontent donc à une date que l'on peut fixer avant 800 pour les aires latérales de la Galloromania (Chambon 2005). Ces noms, qui continuent lt. *SCURA *['skura] ou *SCURIA *['skurja] au pluriel, sont :

1° [aire picarde] Pas-de-Calais *Escuïres* : 1070 *Escuras*; 1123 *Escuris*; 1143 *Scuir*; 1202 *Escuïrs*; Gysseling = Nègre, TGF 2 § 26317 ⁽¹⁴⁾.

2° [aire normande] Calvados *Escures-sur-Favières* : 1154 *Escurium*, *Escuriae*; Dautat/Rostaing = Nègre § 26319.

3° [aire lorraine] Meurthe-et-Moselle *Xures* : 1022 *de Xuris*; 1103 *Scuris*; Dautat/Rostaing = Nègre § 26320 ⁽¹⁵⁾.

Il faut y ajouter, en domaine occitan, continuant lt. *SCURIA ['skorja] au singulier et sans article :

⁽¹³⁾ Il nous faut à présent citer Chambon / Grémois (2008) à propos du toponyme elermon-tois *illas Escurias* / *les Escures*; nous arrivons de façon indépendante à des conclusions analogues (si ce n'est pour le rattachement à ce type de Dordogne *Escoïre*; v. ci-dessous 4° et n. 16).

⁽¹⁴⁾ Auxquels s'ajoutent, d'après Gysseling (1960 : 300) : Pas-de-Calais *Écuire* : 1175 (cop. 17° s.) *Scuïres*; Ardenne, non localisé, *Écuïres* : déb. 12° s. *Scuria*; env. 1100 *Scures*; env. 1155 *Scuïres*.

⁽¹⁵⁾ Rattachés par Nègre à «oïl *escure* 'grange'».

4° [aire périgourdine] Dordogne *Escoire* : 1403 *Escoyra*; Dauzat/Rostaing = Nègre § 26316⁽¹⁶⁾.

Contrairement à ce qu'affirment les sources consultées, il n'y a jamais eu d'« ancien français *escure* » (Nègre sans astérisque; Vincent avec astérisque), lequel ne pourrait d'ailleurs rendre compte ni de *Escuïres* (1°) ni de *Escoire* (4°). C'est au latin de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge que remontent ces créations toponymiques.

(b) En revanche, c'est à une phase ultérieure de l'histoire du mot qu'il faut rattacher les créations toponymiques occitanes où aocc. occ. [*escura*] 'grenier, grange', au singulier ou au pluriel, toujours précédé de l'article, se cristallise dans aocc. occ. *Lescura*, *Las Escuras*, francisés en *Lescure*, *Les Escures* (cf. Nègre TGF § 26322, 26323). Dans ce domaine, où l'aire toponymique déborde à peine l'aire lexicale dialectale actuelle (qui est limousine, périgourdine et rouergate), les noms demeurent transparents (c'est-à-dire interprétables par les formes dialectales actuelles), ce qui n'implique nullement, confusion fâcheuse (cf. Nègre), que les formations soient dialectales.

4.3. Il s'agit donc, pour nous, de situer lt. *SCURIA* et son avatar lt. **SCURICIA*, posés à l'origine de *Xhoris*, dans l'histoire latine de l'emprunt de frq. **SKŪRA*, qui s'éteint généralement en domaine d'oïl avant l'apparition des premiers textes en langue vulgaire, ne subsistant dialectalement qu'en wallon oriental : wall. *heûre* f. 'grange' (liéq.), *hore* (malm.); v. FEW 17, 140, à compléter par ALW 9, notice 18 et carte 8.

Il faut observer plusieurs *événements*, qui laissent leurs traces dans la double tradition lexicale et onomastique de ce mot et qui montrent comment s'est opérée l'intégration de cet emprunt en latin :

1° Sur le plan morphologique, une tendance à la pluralisation marque la forme simple (incorporée aux féminins en -A) comme les formes suffixées conservées par la toponymie; et un processus de greffe suffixale, par les suffixes -IA (atone)⁽¹⁷⁾,

⁽¹⁶⁾ Rattaché par Nègre à « occ. infinitif *escouire* 'battre le blé' ». — Nous ne disposons malheureusement pas de la forme dialectale actuelle, laquelle permettrait d'affirmer que le <o> de la graphie médiévale reflète bien un [o] ainsi que nous le supposons.

puis -ICIA (tonique), assimile le mot à deux classes de dérivés latins où ces suffixes ont une valeur collective. Il nous semble que ces deux changements peuvent être expliqués en tant que marquage formel du sème /collectif/ contenu dans le sémème du mot ('lieu où on rassemble des x')⁽¹⁸⁾.

2° Sur le plan phonétique, toutes les formes galloromanes ne peuvent remonter au radical *[skur-] que postule l'ensemble de la descendance germanique. Le nom de lieu *Escoire* (Dordogne) nécessite de poser un prototype *['skorja] et non *['skurja]; en dépit des mentions les plus anciennes de sa tradition, en <Scur-> (10^e s.), le nom *Xhoris* nécessite de poser un prototype *[sko'rikja] et non *[sku'rikja].

On reconstruit donc, dans cet ordre : frq. *SKŪRA, emprunté sous la forme lt. ['skura], féminin (attesté à l'écrit : *scura*; à l'origine des formes wallonnes actuelles); pluralisé (toponyme cité sous 3°); adapté par greffe suffixale en lt. ['skurja] féminin (attesté : *scuria*) (toponymes sous 1°, 2°); réinterprété comme neutre pluriel, d'où le singulier lt. ['skurjo] neutre singulier (attesté : *scurium*; v. aussi la tradition du toponyme sous 2°); lt. ['skurja] adapté phonétiquement en *['skorja] (toponyme sous 4°); adapté par greffe suffixale en lt. *[sko'rikja] (posé à l'origine de *Xhoris*).

Si nous relient le témoignage de ces adaptations multiples à celui qu'offrent les textes latins haut-médiévaux, nous voyons que la trajectoire de l'emprunt de frq. *SKŪRA est celle d'un mot d'ancrage populaire, diffusé largement par le latin juridique et administratif mérovingien (lois), puis carolingien (capitulaires); si nous y ajoutons celui de l'extinction du mot en domaine d'oïl avant l'apparition des premiers textes en langue vulgaire, à l'exception d'une aire wallonne extrême orientale, nous attribuons avec vraisemblance cette disparition à la concurrence d'un autre mot (certainement GRANICA)⁽¹⁹⁾.

⁽¹⁷⁾ Cette greffe permettant l'intégration de la forme suffixée germanique en -ja (frq. *skurja) qui existe à côté de la forme en -a (frq. *skura).

⁽¹⁸⁾ Nous reviendrons sur le processus morphologique au § 6.

5. Lt. *WIRIA

5.1. À nouveau, on distinguera ici deux niveaux d'analyse (cf. ci-dessus, § 2.1) :

- 1° celui des formes signifiantes, où il s'impose de chercher une base lexicale qui ait pu être sélectionnée par le suffixe collectif latin -IA (refait ensuite en -ICIA, de même valeur) ;
- 2° celui des formes phoniques, où il s'agit d'établir l'ancêtre d'une tradition que nous connaissons de 814 à nos jours.

5.2. Sur ce second plan, une différence essentielle se fait jour entre lt. SCURIA (identifié en tant que lexème), d'où *SCURICIA, posé à l'origine de *Xhoris*, et lt. *WIRIA (simple prototype), d'où *WIRICIA, posé à l'origine de *Wéris* : c'est que la première tradition est riche en événements (nous en avons étudié trois) qui permettent de qualifier cette tradition en tant que wallonne, alors que la seconde manifeste une grande stabilité sur le plan formel.

On n'y décèle, en effet, qu'un seul changement, à savoir l'ouverture de la voyelle initiale, primitivement graphiée <i> (aussi bien dans lt. *Wiria* (814), où elle est accentuée, que dans afr. *Wirices* (vers 1131-14^e s.), où elle est inaccentuée), aboutissant à wall. [ɛ] ; la manifestation la plus ancienne de ce changement dans la tradition graphique du nom est afr. *Werices* (vers 1131). De ce changement, on peut tirer que la voyelle du radical de *WIRIA est une voyelle palatale autre que [i], car [i] se serait maintenu intact (comparer lt. HĪBERNU > fr. *hiver*, wall. *iviér*). La graphie <i> recouvre un son plus ouvert que [i], donc [e].

Au-delà de cet événement, c'est bien plus une constante qui permet de déclarer wallonne l'histoire formelle du nom *Wéris*. La présence continue de [w] depuis les plus anciennes mentions (sous les graphies <uu>, <w>) jusqu'aux formes actuelles ne peut en effet se justifier qu'au sein de la tradition wallonne.

⁽¹⁹⁾ En Wallonie, la grange, envisagée comme «partie des bâtiments agricoles où l'on rentre les récoltes et où l'on bat le blé», est nommée 'grange' (*grègne, gingne, grindje...*, les premières formes manifestant un traitement autochtone récessif) partout, sauf dans la très petite aire extrême orientale qui conserve *SKURA; v. ALW 9, not. 18. — Comme nous le fait remarquer Martina Pitz, l'histoire du mot *SKURA doit être écrite entièrement en tenant compte de l'ensemble de la tradition germanique et de la tradition romane; nous reconnaissons que nous avons seulement effleuré le sujet en l'abordant dans la perspective qui était la nôtre.

Comme dans le cas de *Xhoris*, il n'y a donc, avant l'emprunt par le français de la forme wallonne, qu'une seule histoire formelle continue, qui est wallonne.

Or [w], à l'initiale d'un mot, peut avoir en wallon deux sources.

1° Il peut continuer w- germanique et s'oppose alors à fr. [g] (par un stade intermédiaire [gw]) : comparer wall. *wârder*, fr. *garder* (de frq. *WARDÔN*, FEW 17, 510); Remacle Diff. § 55. Cette source de [w], dont les exemples sont nombreux, est bien connue.

2° Il peut aussi continuer v- latin et s'oppose alors :

- soit à fr. [g], comme dans le cas précédent : comparer wall. *wesse*, *wasse*, *wèspe*..., pic. *wèpe*, fr. *guêpe* (de lt. *VESPA*, FEW 14, 342; ALW 1, carte 48); on suppose souvent, pour cette petite série de mots, l'influence secondaire spécifique d'un mot francique (en l'occurrence, celle de frq. **WASPA*, mot de même sens que le mot latin), car sans cette influence, la cohérence de l'évolution romane se manifeste par roum. *vièspe*, it. *vespa*, cat. *vespa*, esp. *avispa*, pg. *bespa*;
- soit à fr. [v] : comparer wall. *wahê*, *wachê* 'cercueil', correspondant de fr. *vaisseau* (de *VASCELLU*, FEW 14, 190b); wall. *wèroûle(s)* f.pl. '*variole / rougeole', continuateur de lt. *VARIOLA*, dont fr. *variole* est emprunté (FEW 14, 190b; ALW 15, not. 124; Boutier 1993-1994); wall. malm. *win*, dans [avoir le cœur *win*] 'avoir des nausées', correspondant de fr. *vain* (FEW 14, 163b, *VANUS*; ALW 15, 218a, n. 17); wall. liég. *wape*, dans [avoir le cœur *wape*] 'id.', correspondant de afr. *vape* 'fade' (FEW 14, 168b, *VAPPA*; ALW 15, 16b), liste qui pourrait être allongée de cas où [w] continue v- devant A; – ajoutons les mots suivants, où il procède de v- devant E : wall. or. *wahiètes*, *wachiètes*... 'variole / rougeole', correspondant de fr. *vessiettes*, de lt. *VESICA* + *-ITTA* (FEW 14, 341b; ALW 15, not. 124 et 125), alors que le simple se présente en wallon sous la forme, elle aussi populaire, *vèssèye* 'vessie'; wall. *warmaye*, *wèrmaye* 'vermine; éphémère, etc.', de lt. **VERMALIA* (FEW 14, 341b, *VERMIS*; ALW 8, 336a), alors que le continuateur du simple est wall.

viér, avec une diphtongaison qui montre le caractère autochtone de cette issue; wall. *wiheû* et *wihâ*, *-a*, *wicha* ‘puits’, à côté de *vèheû* et *vèhâ*, *vèchô*, rattachés à lt. VISSIO (FEW 14, 53a; ALW 8, not. 35). Ce traitement particulier de *v-*, qui divise parfois la tradition wallonne entre mots ou formes en *v-* et mots ou formes en *w-*, mériterait une étude approfondie⁽²⁰⁾.

5.3. Nous appuyant sur ce développement particulier de *v-* latin en [w] dans l’aire wallonne, nous proposons d’identifier lt. *WIRIA [‘werja] avec lt. haut-méd. VERRIA f. ‘endroit où l’on élève des porcs’, dérivé de lt. *verres*, *-is* ‘sanglier; porc mâle’. Le mot est connu par cette seule mention, de Du Cange (6 : 780), qui n’est malheureusement ni datable et ni localisable : « Petrus Veters tenet de Comite casale domus suae et Verriam, et debet inde III. sol. censuales⁽²¹⁾. »

Lt. VERRIA ne peut être qu’une formation (tardo-)antique, car le suffixe atone *-IA* sera délaissé, dès la fin de l’Antiquité, au profit de suffixes accentués de même valeur, en particulier *-ARIA* (cf. ci-dessous, § 6). Cependant, Meyer-Lübke (Gramm. 3, § 405) remarque que *-IA* est à l’origine de quelques formations nouvelles propres à la Gaule du nord, par exemple *SPISSIA (d’où afr. *espoisse* ‘fourré, taillis’, wall. *spêhe*, *spêche*; FEW 12, 197a, *SPISSIA; ALW 6, 86a et n. 1). L’hapax VERRIA une fois reconnu est à définir, en vertu de sa base, par ‘lieu où l’on garde les porcs mâles non châtrés’. Le mot est sans continuateur dans le lexique français et, jusqu’à présent, sans continuateur toponymique (v. FEW 14, 304, VERRES)⁽²²⁾.

⁽²⁰⁾ Non seulement pour comprendre le phénomène et le situer dans le temps, mais aussi pour rectifier certaines étymologies. Il semble, en effet, que l’on a cherché trop souvent un étymon germanique en *w-* à l’origine d’un mot wallon en *w-* là où la solution « latine » s’imposait; c’est le cas, par exemple, pour wall. *wague* f. ‘éboulement’, correspondant de fr. *vague* (pour Haust, DL), que Wartburg rattache à néerl. WAGEN (FEW 17, 450a); cf. ALW 6, 35a et n. 1. – V. une présentation du problème dans Pitz (2003 : 96-99).

⁽²¹⁾ Du Cange se demande s’il ne faut pas lire *Vernia*; il faut éditer *verriam*.

⁽²²⁾ Remarquons qu’on ne peut écarter tout à fait, en vertu du sens primitif de la base, un sens possible ‘lieu où l’on garde les sangliers’. – C’est de lt. PORCUS, primitivement ‘jeune porc’, secondairement ‘porc (terme générique)’ (suite à l’extinction de SUS; cf. REW § 8479 SUS ‘Schwein’ : log. *sue*, pg. *su* ‘Sau’; FEW 9, 191, PORCUS, commentaire) que sont dérivés les mots signifiant ‘lieu où l’on garde les porcs’ (en particulier lt. *porcaria*, dont dérive lt. *porcaricia*; v. ci-dessous, § 6).

On ne s'étonnera pas de constater, dans la famille de VERRES comme dans plusieurs autres familles lexicales mentionnées précédemment (§ 5.2), une scission, sur le plan formel, entre le traitement particulier [w-] et le traitement général [v-] que connaît toute la famille lexicale issue de VERRES (y compris wall. *viér* 'verrat').

D'autre part, il nous est à présent possible d'expliquer mieux que nous ne l'avons fait le timbre [e] de la voyelle tonique, sous une graphie <i>, dans *Wiria* *['werja] (dont procède *['we'rikja]). En effet, l'«infiltration de yod» qui «se combine avec la voyelle précédente» après avoir palatalisé [r] (Bourciez § 182) a eu pour effet de fermer la voyelle d'un degré. En nous souvenant qu'il n'y a pas de «diphthongaison conditionnée» en wallon (Bourciez § 49-50; Remacle Diff. § 14), nous restituons : *['weirja] > *['weirja] > *['werja]⁽²³⁾.

6. Description de la règle à l'origine de la dérivation secondaire

6.0. Les étymologies particulières trouvées, ou plutôt proposées, le plus important reste à faire, puisqu'il faut encore intégrer les mots qui ont été sortis des deux toponymes étudiés dans une structure lexicale, ce qui implique : – de rendre compte de leur particularité morphologique en les reliant à des dérivés du même type; – de rendre compte de leur sens, ce qui n'a été fait, jusqu'ici, que grossièrement, par le biais d'une analyse des formants; – de rendre compte de leur emploi, ce qui implique de cerner le milieu qui a utilisé ces mots et qui a pu les employer comme noms propres.

Les trois objectifs sont liés : il s'agit de déterminer les lexèmes et les conditions de leur emploi comme toponymes. Nous choisissons de nous focaliser ici sur ce qui nous apparaît comme le plus particulier, à savoir ce que nous avons présenté comme une *sur-dérivation*.

⁽²³⁾ Nous ne pouvons pas déterminer si la graphie <i> note le stade [ei] ou le stade [e] (vraisemblablement [e:]).

6.1. Pour décrire cette règle de surdérivation de -IA (suffixe à valeur collective) en -ICIA (suffixe de même valeur), notre effort visera ici à intégrer les deux cas traités dans un ensemble plus vaste, afin de déterminer (a) les conditions formelles du processus, (b) les éventuels caractères sémantiques et référentiels communs des mots qu'il a affectés, (c) la date à laquelle il s'est produit.

Nous examinerons un ensemble de cinq mots pour lesquels il faut poser une surdérivation de *-aria* en *-aricia* ; ces mots sont attestés ensemble dans ce contexte unique du *Capitulare de villis* (vers 795) qui permet d'en comprendre précisément le sens :

§ 23 «In unaquaque villa nostra habeant iudices *vaccaritias, porcaritias, berbicaritias, capraritias, hircaritias* quantum plus potuerint et nullatenus sine hoc esse debent. Et insuper habeant vaccas ad illorum servitium perficiendum commendatas per servos nostros, qualiter pro servitio ad dominicum opus vaccaritiaie carrucae nullo modo minoratae sint. Et habeant, quando servierint ad carnes dandum, boves cloppos non languidos et vaccas sive caballos non scabiosos aut alia peccora non languida. Et ut diximus, per hoc vaccaritias et carrucas non minorent⁽²⁴⁾. »

(a) Du point de vue morphologique tout d'abord, quatre des cinq dérivés (lt. haut-méd. *vaccaricia, porcaricia, berbicaricia, capraricia*, sous la graphie attendue en <-itia>) peuvent être mis en relation avec un dérivé en *-aria*, suffixe à valeur collective, formé sur la même base (lt. haut-méd. *vaccaria, porcaria, berbicaria, capraria*); on supposera de même **hircaria* à côté de *hircaricia*. Pour les cinq dérivés en *-aricia*, c'est une *surdérivation* en *-icia* (remplaçant *-ia*) dans le contexte *-ar-* qu'il faut poser.

Cette création (ou quasi-crédation) d'un nouveau suffixe nominal collectif *-aricia* (produit de *-aria*, suffixe nominal collectif, et de la règle *-ia* → *-icia*) est à mettre en parallèle avec la création du nouveau suffixe primitivement adjectival *-ariciu* (produit de *-ariu*, suffixe adjectival, ou de *-are*, suffixe nominal, et de la règle *-iu* → *-iciu*; exemple : *faucon lanier* | *lanerez*). La différence entre ces deux suffixes complexes (le suffixe adjectival à reconnaître dans *opus vaccaritiaie carrucae* du passage cité ci-dessus, le suffixe nominal dans *habeant iudices vaccaritias* du même passage)

⁽²⁴⁾ Cité ici d'après *MGH, Legum Sectio, II Capitularia regum francorum I*, ed. A. Boretius, 1893, 85.

est que le premier a été très productif dans le lexique galloroman⁽²⁵⁾, tandis que le second ne laisse de traces que dans la toponymie, ainsi que nous allons le montrer. En d'autres termes, la genèse de -ARICIU, en tant que suffixe à part entière, a réussi, tandis que celle de -ARICIA a échoué; c'est la raison pour laquelle il paraît plus juste, pour ce dernier, d'évoquer le processus (en terme de surdérivation), plutôt que son résultat.

(b) Du point de vue sémantique et référentiel, ensuite, il ne suffit pas de poser simplement l'équivalence entre *vaccaria* et *vaccaricia*, etc., mais il faut aussi considérer la sphère d'emploi des surdérivés, qui constituent une classe restreinte, circonscrite à une certaine époque et à un certain milieu. La recommandation du capitulaire concerne en effet la bonne gestion par les *judices* ('intendants') des dépendances de la *villa* où sont logés et entretenus les animaux domestiques. Les cinq dérivés en *-aricia* doivent être définis par 'appendice de la villa (carolingienne) où sont entretenus les animaux domestiques que sont les vaches / les porcs / les brebis / les chèvres / les boucs'⁽²⁶⁾.

(c) Notre désir est évidemment grand de savoir depuis quand les mots tels que *vaccaricia* appartiennent au vocabulaire latin. Deux moyens peuvent être utilisés pour dater ces lexèmes.

Le premier consiste à envisager le processus dérivationnel, tel qu'il vient d'être décrit : alors que le suffixe adjectival *-aricius* commence à se manifester dans l'antiquité tardive (*sigillaricius* adj., d'où *sigillaricium* s.n. 'sceau servant à cacheter' Vopiscus, Aurelianus, 4^e s.) et devient productif à partir du haut moyen-âge, le suffixe nominal *-aricia* n'apparaît dans aucun texte antique⁽²⁷⁾ et n'a presque aucune productivité dans le lexique général des langues romanes. On ne peut citer que la petite série

⁽²⁵⁾ V. Thomas 1905 (reprenant un article de 1903); Feller 1912; Haust 1933. – C'est évidemment à -ARICIA, féminin du suffixe primitivement adjectival -ARICIU que se rattachent les nombreux dérivés wallons en *-erèce* (souvent à valeur instrumentale) : type liég. nam. *planche hatcherèce* 'pour hacher' et, sans substantif d'appui, *hatcherèce* 'couperet'; v. Thomas (1905 : 109), Feller (1912 : 178, 202), FEW 16, 147a.

⁽²⁶⁾ Remarquons que nous nous astreignons à définir plus précisément ces mots que ne le fait, par exemple Niermeyer (2001), qui propose pour cet extrait du *Capitulaire* : 'bergerie' sous *berbicaritia*; 'étable à chèvres' sous *capraritia*; 'toit à pores' sous *porcaricia* (ici forme normalisée); 'troupeau de bovins' sous *vaccaricia* (idem), alors que le même article propose une définition 'vacherie, ferme d'élevages de bovins' pour d'autres textes. Il n'y a pas d'article *hircaricia, -tia*.

macédo-roumain *căpărléadză, purcăreádză, văcăreádză* (-ță) 'lieu où se reposent les chèvres / les vaches / endroit réservé aux cochons' (Papaghi 1974 : 338, 1031, 1255; Pușcariu 1905 § 271, 1355, 1848)⁽²⁸⁾.

Le second moyen consiste à rechercher dans les textes les lexèmes qu'atteste le Capitulaire. Deux d'entre eux seulement peuvent être documentés dans le premier tiers du 8^e siècle, tous deux dans la *Lex Alamannorum*⁽²⁹⁾ :

§ 68 «Si quis *in vaccaritia legitima*, ubi sunt 12 vaccas vel amplius, taurum ex ea involaverit vel occiderit, tres solidos eum solvat, aut quaecumque armentum de ipsa vaccaritia involatus fuerit, secundum qualitatem eum solvat.» – Leçon de *A*; variantes : *vacharicia*; *vaccaria*; *vaccariciam*.

§ 77 «Si quis stuba, ovilem, *porcaritia domum* aliquis concremaverit, unicumque cum solidis componat et similem restituat.» – Leçon de *A*; variantes : *porcaria*; *porcaritiam*; – *domus*.

Ces mentions, qui ne sont semble-t-il précédées d'aucune autre, sont d'un grand intérêt parce que les variantes montrent la relation de quasi-synonymie entre *vaccaria* et *vaccaritia* et entre *porcaria* et *porcaritia* et actent, en quelque sorte, la naissance des formes surdérivées avec une valeur nouvelle qui leur est propre ('appendice de la *villa*'); en effet, c'est bien le sens spécifique identifié dans le contexte du Capitulaire qu'il faut reconnaître dans les deux contextes de la Loi des Alamans.

6.2. Quant aux surdérivés *SCURICIA et *VERRICIA qui sont au cœur de notre étude, ils doivent être à la fois associés et dissociés du petit ensemble de mots en *-aricia* connus par une poignée de textes des 8^e et 9^e siècles. La différence se marque sur les points suivants : – la dérivation secondaire s'est effectuée, pour ces deux mots, directement sur le radical⁽³⁰⁾; – elle n'est soutenue par aucun adjectif correspondant; – le radical n'est pas un nom d'animal dans le cas de *SCURICIA, n'est peut-être pas identi-

⁽²⁷⁾ C'est ce que notait déjà Thomas (1905) et que confirme une enquête dans les bases de données actuellement disponibles; nous remercions vivement Pascale Renders pour ses recherches dans les bases lexicographiques et textuelles. – La première attestation en toponymie est dans Creuse *Rudersas* (hameau de Royère) : 626 *Rotaricias* (Thomas 1903 : 194).

⁽²⁸⁾ S'y ajoute it. méridional *capraréccia, crapa-* 'stalla (internale) per le capre, caprile, ovile', aussi en toponymie; LEI 11, 637-638.

⁽²⁹⁾ Consultée l'édition de Lehmann / Eckhardt (1966 : 135, 141).

⁽³⁰⁾ Pour un troisième cas de dérivation en *-icia* [-'ekja] directement sur un radical *v.* *ci-* dessous, *BOVICIA (§ 6.3 sous 4°).

fiable dans le cas de *VERRICIA *[we'rikja], où l'on ne reconnaît plus l'issue contemporaine de VERRE *['vjer]; – le suffixe greffé y est de forme [-'ikja] (d'où aujourd'hui [-is]), alors qu'il est de forme [-'ekja] dans [-ar'ekja] (d'où aujourd'hui [-erēs], par exemple dans *Porcheresse*, v. ci-dessous), quoique dans les deux cas «couvert» par la graphie unique <-itia>⁽³¹⁾.

Nous en déduisons que *SCURICIA et *VERRICIA, formes secondaires anormales produites par une greffe suffixale, s'expliquent par l'incorporation de SCURIA et VERRIA dans la petite série des dérivés en -ARICIA qui viennent d'être étudiés et proposons dès lors de définir plus précisément *SCURICIA et *VERRICIA, étymons directs de *Xhoris* et *Wéris*, par 'appendice de la villa où sont entreposés les gerbes, le grain / où sont logés les porcs mâles'.

Si l'on a bien voulu nous suivre, cet ensemble de mots désignant les appendices de la *villa* ne remonte pas avant 700.

6.3. *SCURICIA et *VERRICIA intégrés dans une structure lexicale, nous souhaitons les incorporer dans un ensemble toponymique, ce qui achèvera de les déterminer comme mots de la langue *et* comme étymons de noms de lieux.

Trois dérivés en -ARICIA parmi ceux que nous avons examinés, quoique submergés avant l'apparition du français dans les textes, ont laissé des traces dans la toponymie, à savoir : VACCARICIA, PORCARICIA (les deux dp. *Lex Alamannorum*) et CAPRARICIA (dp. *Capitulare de villis*). À ceux-ci, la toponymie permet d'ajouter *BOVARICIA (comparer *bovarica*, hap., Niermeyer) et *BOVICIA, ainsi que *LUPARICIA.

Nous proposons ici un relevé non exhaustif des noms de lieux concernés d'après les sources disponibles. Le fait remarquable à constater est celui-ci : tous ces noms se sont fixés sans article, ce qui impose de dater leur fixation antérieurement à 750 (*ca* 800 pour les aires latérales) (Chambon 2005)⁽³²⁾.

Des deux dates repères que nous venons de fixer (700 environ pour la création des lexèmes, 750/800 au plus tard pour leur fixation comme toponymes), nous tirons que ce petit nombre de

⁽³¹⁾ Cette variation est aussi connue dans le suffixe -ARICIU; c'est [-a'rekju, -a] qui explique le type galloroman [-erez, -erèce], mais c'est [-ar'ikju] qui est à l'origine du type espagnol [-erizo, -eriza] et portugais [-ariço]; cf. Thomas (1905 : 66-67).

mots désignant les appendices de la *villa*, en dépit de leur caractère non institutionnel (qui les distingue clairement de mots tels que *mlt. allodium, mallus, heribannus...*) et de leur référence rurale (qui pourrait inviter à les considérer comme de banales désignations populaires de granges et d'étables; cf. manuels), ont été diffusés d'en haut, imposés par l'administration franque.

1° Représentants de *VACCARICIA(s) : huit témoins, sept sans article⁽³²⁾.

Seine-et-Oise (= Yvelines) *Vacheresses-les-Hautes* (comm. de Mitainville) : 1229 *apud Vachereces*; seulement VincentF.

Belgique, Hainaut (arrondissement de Mons, comm. de Herchies) *Vacresse* : *Vakerec(e), Vakerech(e)* 1267 (Censier d'Herchies, éd. R. Mantou, Bruxelles, 1974).

Somme *Vacqueresse* (comm. de Quevauvillers) : 1144 *Vacherecia*; VincentF = Nègre § 5651; autre lecture dans Gysseling.

Vienne *Vacheresse* (comm. de Saugé) : 1086 *villa qua Vachartia dicitur*; 12^e s. *Vachereza*; VincentF = Nègre 5651.

Eure-et-Loir *Vacheresses-les-Basses* : 984 *Vacheria* (982 VincentF); 1229 *Vachereces (Vacheceres* avec correction, Nègre); VincentF = Nègre § 24845.

Commentaire. On constate ici, comme dans le cas de *Wéris*, une tradition discontinue; le primitif, représentant *VACCARIA, fait place au surdérivé, représentant *VACCARICIA.

Vosges *La Vacheresse*; seulement Gröhler (sans documentation).

Haute-Savoie *Vacheresse* : 1418 *curati de Vacherece*; VincentF = Nègre § 5651 et 30064 (double classement et double explication).

Haute-Loire *Vacheresse* (comm. de Siaugues-Saint-Romain) : 999 *mansus de Vacaritias*; VincentF = Nègre 5651.

2° Représentants de *PORCARICIA(s) : cinq exemplaires, tous primitivement sans article⁽³⁴⁾.

⁽³²⁾ Nous nous servons, pour notre relevé, des manuels canoniques, essentiellement Gröhler 2, 198-201; VincentF § 687; Nègre, dont nous citons les paragraphes; nous recueillons en outre les données de VincentB; Herbillon; Gysseling; DauzatR; Kristol DTS. Nous limitons au maximum le commentaire, sans entrer dans une critique fastidieuse des explications rencontrées. — Il serait utile de poursuivre l'enquête afin de déterminer si les lieux désignés ont bien été dès l'origine des lieux habités (et non des terroirs). On sera attentif dès ici : au cas de *Vacheresses-les-Basses*, qui présente une tradition discontinue et appuie la reconstruction proposée pour *Wéris*; aux représentants de *BOVICIA, dérivé par un suffixe simple, comme *Xhoris* et *Wéris*; au statut de Porcheresse (Luxembourg belge), qui apparaît clairement comme la dépendance d'une *villa* publique.

⁽³³⁾ Nombreux autres exemplaires sans documentation cités par Thomas (1903 : 194-195).

⁽³⁴⁾ V. Thomas (1903 : 194) pour d'autres exemplaires sans documentation ancienne. Les mentions bourguignonnes de Godefroy (6, 287), avec postérité dans FEW (9, 184b), sont probablement toutes toponymiques.

Belgique, Luxembourg (arrondissement de Neufchâteau) *Porcheresse* : 902 (cop. 3^e déc. 13^e s.) *Porcaritias*, 1130-1131 (cop. id.) *Porcherec*, 1501 *Pourcherasse*; Gysseling 806; VincentB § 190.

Commentaire. Les deux premiers actes sont dans le Cartulaire de Stavelot (CartStav 1, p. 118, n° 48; p. 306, n° 152). *Porcheresse* relevait du domaine de la villa de Graide, elle-même détachée de la villa royale de Pali-seul (cf. CartStav 1, pp. 59-60, n° 23, daté de 770-779), dont le nom est une issue de PALATIOLU. L'acte de 902 contient aussi *Scuritias* (pour *Scuritias*) [Xhoris].

Belgique, Namur (arrondissement de Dinant) *Porcheresse* : 1314 *Goffardus de Porchereche opidanus hoyensis*; Herbillon 128.

Saône-et-Loire *La Porcheresse* (comm. d'Auxy) : 861 *Porcaricia* VincentF = Nègre § 5649.

Commentaire. Ce nom offre la plus ancienne mention toponymique d'un dérivé de nom d'animal en -ARICIA. L'addition de l'article est évidemment secondaire.

Charente *Porcheresse* : 1088 *Porharecia*; Gröhler = Nègre § 24829.

Lozère *Pourchareses* (sans documentation); Gröhler = Nègre 5649.

3° Représentants de *CAPRARICIA(s) : deux exemplaires primitivement sans article.

Hérault *La Cabroulasse* (comm. de La Salvetat) : 1157 *Cabrazesa*, 1181 *Caprarezia*, 1203 *Capraricia*; VincentF = Nègre § 5643. Article ajouté secondairement et réinterprétation (sous l'influence probable de occ. *cabrol* 'chevreuil')⁽³⁵⁾.

Aude *Saint-Laurent-de-La-Cabrerisse* : 1228 *S. Laurentii de Capraricia*; VincentF = Nègre § 5642. Article ajouté secondairement.

4° Représentants de *BO(V)ARICIA(s) : trois exemplaires sans article.

Oise *Bouvesse* : 1154 de *Bovereschis*, 1258 *Bovaresche*; Nègre § 5988.

Vienne *Bouvesse* : 904 *Boerecia*; VincentF = Nègre § 5987.

Suisse, canton de Neuchâtel (district de Val-de-Travers) *Bouvesse* : 1266 de *villa que dicitur Boveressa*, *Vioneti de Boverese*, in *villa que dicitur Boveressia*; Kristol DTS 179.

Ajouter le type *BOVICIA, représenté par :

Belgique, Namur (province et arrondissement) *Bovesse* : 1230 *Bovech*, 1360 *Boveche*, 1516 *Bovesse*; VincentB § 190 = Gröhler.

Isère *Bouvesse-Quirieu* : vers 1225 *eccl. Boveci*, 14^e s. *Bovecia*; Nègre § 5986.

5° Représentants de *LUPARICIA : quatre exemplaires sans article. Ce type soulève une question particulière, dans la mesure où le loup n'est pas un animal domestique; faut-il poser

⁽³⁵⁾ L'identification n'est probablement pas exacte. Autre exemplaire actuellement précé-dé de l'article : Hérault, *La Cabraïresse*; v. Chambon (2006 : 259).

que les loups étaient *entretenus* dans un endroit particulier érigé en réserve de chasse⁽³⁶⁾ ?

Maine-et-Loire *Louresse-Rochemenier* : 1224 *Luparicia*, 1239 *Loerece*, vers 1330 *Louvraine*, 1467 *Luperitia*; VincentF = Nègre § 23743.

Suisse, canton de Bern (district de Moutier) *Loveresse* : 1148 *Decime de Loveresse*, 1179 *Decimas de Loverezo*, 1308 *Louerasse*, 1320 *Johannis dicti de Lõfresse*; Kristol DTS 546.

Ardèche *Loubaresse* : 1177 *Lobaressas*, 1479 *Loubaresse*; Nègre § 23745.

Cantal *Loubaresse* (comm. de La Chapelle-Laurent) : 1556 *Lobaressas*; Nègre *ibid.*

7. Conclusion

Résumons les acquis de notre enquête.

Nous avons mis au jour l'histoire linguistique particulière de deux noms de lieux de Belgique romane ayant en commun le suffixe -ICIA, celui-ci formant dans le lexique des dérivés à valeur collective sur la base de noms communs. Il nous semble que nous avons fait le nécessaire pour démontrer ce qui avait été posé à titre d'hypothèse, à savoir que *Xhoris* et *Wéris* remontent à *SCURICIAS et *VERRICIAS, eux-mêmes issus par réfection de SCURIA 'endroit où est entreposé le foin, le grain, grange' et VERRIA 'endroit où sont maintenus les porcs mâles'; nous avons décrit (en termes de *surdérivation*), daté et attribué à un milieu déterminé la règle à l'origine de la transformation de ces deux mots et d'une petite série d'autres ayant servi à nommer les appendices fonctionnels de la villa aux alentours de 700 et que l'onomas-tique a fixés avant 800.

Dans un cas comme celui qui a été étudié ici, il est exclu de séparer l'histoire des noms propres et l'histoire des mots, parce que l'événement qui fait la particularité de l'histoire de ces noms n'est certes observable que dans le lexique onomastique, mais s'est effectué à date pré-littéraire dans le lexique commun.

⁽³⁶⁾ Ajouter *adauph. foresta de la Lovareci, serva de la Lovareci* (1434), non localisé (Thomas 1903 : 194, d'après une communication de Devaux).

Références bibliographiques

- ALW 6 = *Atlas linguistique de la Wallonie, Tome 6, La terre les plantes et les animaux (1^e partie)*, par M.-G. BOUTIER, M.-Th. CUNET, J. LECHANTEUR, Liège, Université de Liège, 2006.
- ALW 8 = *Atlas linguistique de la Wallonie, Tome 8, La terre les plantes et les animaux (3^e partie)*, par M.-G. BOUTIER, Liège, Université de Liège, 1994.
- ALW 15 = *Atlas linguistique de la Wallonie, Tome 15, Le corps humain et les maladies (2^e partie)*, par M.-G. BOUTIER, Liège, Université de Liège, 1997.
- Bourciez = E. et J. BOURCIEZ, *Phonétique française, Étude historique*, Paris, Klincksieck, 1978.
- Boutier 2009. M.-G. BOUTIER, «Les noms de My et Sy (province de Liège, arrondissement de Huy) : découverte par l'onomastique d'une structure publique carolingienne dans l'Ourthe moyenne», *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 125/3, 2009, 383-399.
- CartStav = J. HALKIN / C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, 2 vol., Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, 1909-1930.
- Chambon 2005. J.-P. CHAMBON, «Toponymie et grammaire historique : les noms de lieux issus de CAPPELLA et de FORESTIS et la diffusion spatiale de l'article défini dans la Galloromania», in *Par les mots et les textes, Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, Paris, PUPS, 2005, 143-155.
- Chambon 2006. J.-P. CHAMBON, «Nouvelles observations sur la Toponymie de l'Hérault de Frank R. Hamlin», *Archéologie en Languedoc* 30.
- Chambon / Grémois 2008. J.-P. CHAMBON / E. GRÉMOIS, «Du nouveau sur la toponymie de Clermont-Ferrand et de ses environs (II)», *Revue des langues romanes* 112, 2008, 101-134.
- DauzatR = A. DAUZAT / Ch. ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Guénégaud, 1978.
- Du Cange = Ch. DU FRESNE, seigneur DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis...*, éd. L. Henschel / L. Favre, Niort, 5 vol., 1883-1887 [rééd. 1954].
- Feller 1912. J. FELLER, *Notes de philologie wallonne*, Liège – Paris, Vaillant-Carmanne – Champion, 1912, 176-221 [suffixe -ARICIUS].
- FEW = W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol., Leipzig – Bonn – Bâle, 1922-2002.
- Gröhler = H. GRÖHLER, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, 2 vol., Heidelberg, Winter, 1913-1933.
- Gysseling = M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, 2 vol., Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistiek, 1960.
- Haut DL = J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1933.

- Haust 1923. J. HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, Liège – Paris, Vaillant-Carmanne – Champion, 1923, 307-317 [suffixe -ARICIUS].
- Herbillon = J. HERBILLON, *Les noms de communes de Wallonie*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1986.
- Kristol DTS = A. KRISTOL et al., *Dictionnaire toponymique des communes suisses / Lexikon der schweizerischen Gemeindenamen / Dizionario toponomastico dei comuni svizzeri*, Frauenfeld – Lausanne, Huber – Payot.
- Lebel 1941. P. LEBEL, «Sur l'origine du français écurie», *Le Français moderne*, 9, 1941, 278-288.
- LEI = M. PFISTER / W. SCHWEICKARD, *Lessico Etimologico Italiano*, Wiesbaden, Reichert, 1979-.
- Meyer-Lübke Gramm. = W. MEYER-LÜBKE, *Grammaire des langues romanes*, trad. par E. Rabiet, A. et G. Doutrepont, A. Counson, 4 vol., Paris, Welter, 1890-1906.
- Nègre TGF = E. NÈGRE, *Toponymie générale de la France, Étymologie de 35 000 noms de lieux*, 3 vol., Genève, Droz, 1990-1991.
- Niermeyer = J.F. NIERMEYER, *Mediae latinitatis Lexicon minus*, éd. revue par C. van de Kieft, Leiden – Boston – Köln, Brill, 2001.
- Pitz 2003. M. PITZ, «Innovations du centre et archaïsmes du Nord-Est : fruits du contact des langues en Gaule mérovingienne. Considérations sur le Nord-Est du domaine d'oïl dans la perspective d'une linguistique de contact», *Vox romanica*, 62, 2003, 86-113.
- Pușcariu 1975. S. PUȘCARIU, *Etymologisches Wörterbuch der rumänische Sprache*, Heidelberg, Winter, 1975.
- Remacle Diff. = L. REMACLE, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 1992.
- Thomas 1903 / 1905. A. THOMAS, *Nouveaux essais de philologie française*, Paris, Bibliothèque de l'École des chartes, 1905, 62-110, 359-362 [suffixe -ARICIUS]. Première édition *Romania*, 22, 1903, 177-203.
- VincentB = A. VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles, Librairie générale, 1927.
- VincentF = A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, Librairie générale, 1937.

